REGLEMENT INTERIEUR

de la CME de l'AP-HP

Jean-Yves ARTIGOU
Pour le comité CME du règlement intérieur

CME –13 septembre 2016

CALENDRIER

- Début des travaux : février 2016
- D'abord au sein du comité de février à avril 2016
- A partir de mai 2016 : élargissement des échanges : bureau CME, DAJ, DOMU, directoire …

➢ Objectif fixé par le président CME : présentation en bureau le 30 août pour proposition d'adoption par la CME du 13 septembre 2016.

COMITE du REGLEMENT INTERIEUR
COMPOSITION

- René ADAM,
- Jean-Claude CAREL (PCMEL),
- Sophie CROZIER (vice-présidente),
- Paul LEGMANN (Structures et stratégie),
- Michel LEJOYEUX,
- Catherine RAVIER
- Jean-Yves ARTIGOU (président).

METHODOLOGIE

- RI des autres grands CHU : de peu d'aide car différents.
- Sollicitation de toutes les personnes qualifiées impliquées …
- Reposant sur les textes : Code de la santé publique et RI de l'AP-HP (lui-même en cours de mise à jour).

SOMMAIRE 1/2

- Composition
- Modalités de désignation
- Président de la CME
- Vice-président de la CME
- Compétences de la CME
- Délégation de compétences de la CME aux CMEL des GH et CCM
- Examen par les CMEL et CCM des questions préalablement aux séances en CME
- Bureau de CME

SOMMAIRE 2/2

- Sous-commissions de la CME
- CCOPS
- Groupe de travail de la CME
- Chargés de mission
- Fonctionnement de la CME
- Conflits d’intérêts
- Modification du RI de la CME

Articulation CME / CMEL, PCME / PCMEL

- Toutes les compétences qu'il est possible de déléguer ont été déléguées, mais les textes sont contraignants, peu adaptés à l'AP-HP
- Dans tous les cas : instruction des dossiers locaux se fait par le niveau local (article 3.2 et article 7)

Organisation interne du travail de la CME :

- Basée sur ses six sous-commissions (+ CCops) :
  - → Tous les dossiers soumis à la CME sont préalablement examinés en sous-commission
  - → Inter-sous-commissions (art. 9.4)
- Groupes de travail permanents / temporaires :
  - → inscription de la cellule QSS & CAPCU, du groupe *Premier aval des urgences* et du représentant de la CME pour les relations internationales dans le RI de la CME

Conclusion :

- Document clair et utile
- Un peu plus qu'un règlement intérieur , un « vade-mecum » du membre de la CME
- L'occasion de revoir notre fonctionnement
- Le cadre réglementaire est contraignant pour une institution aussi importante que l'AP-HP